

République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AOÛT 2024 A 18H30

Nombre de membres en exercice : 14
Présents : 9
Absents : 5
dont représentés : 2

L'an deux mil vingt-quatre, le quatorze août à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Cauro étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Pascal LECCIA.

Suffrages exprimés : 11

Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents :

Pascal LECCIA, Paul BERNARDI, Marina EVANGELISTI, Camille ROSSI, Lucette AMARO-CAPITAO, Antoine ANTONA, Fabienne PERALDI, Patrick RINIERI, Raphaël PIERRE-BIANCHETTI

Date de la convocation :

8 août 2024

Absents :

Hélène AUBRY (procuration à Pascal LECCIA), Barbara CASINI, Simon FIDELI, Elodie MARSILJ-PELLICCIA, Marie-Françoise MASSEI (procuration à Fabienne PERALDI)

Délibération affichée en mairie

le : 28 août 2024

Secrétaire de séance : Paul BERNARDI

Télétransmission au contrôle de légalité le : 28 août 2024

Accusé réception reçu
le :

Délibération n°005-002-2024 : Demande de subvention pour la réalisation d'un chemin d'accès au Lieudit Cauro Sottano

Il conviendrait de procéder à la réfection complète du passage communal situé entre les vieilles habitations et les gîtes, au Lieudit Cauro Sottano.

Nous avons reçu l'offre de l'entreprise FERREIRA CONSTRUCTIONS pour un montant HT de 13 300 €.

Le Maire propose donc de retenir ce devis et de faire une demande de subvention au titre de la Dotation Quinquennale.

Le plan de financement est prévu comme suit :

Collectivité de Corse (dotation quinquennale)	60 %	7 980.00 €
Fonds propre de la Commune	40 %	5 320.00 €
TOTAL		13 300.00 €

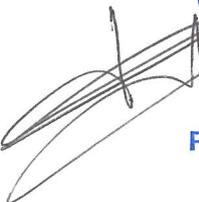
République Française
Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE CAURO

Ayant entendu l'exposé du Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** les travaux de réfection complète du chemin communal au Lieudit Cauro Sottano
- ✓ **AUTORISE** le Maire à signer le devis ainsi que tout autre document y afférant
- ✓ **CHARGE** le Maire de constituer le dossier portant demande de subvention

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Le Maire,
Pascal LECCIA



Le MAIRE
Pascal LECCIA